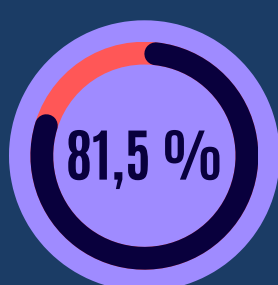


LES OBLIGATIONS DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL D'UN SERVICE CIVIQUE

LES INDEMNITÉS

619,83€

somme total reçu par un volontaire tous les mois



81,5% des indemnités sont versés directement par les services de l'état tous les mois au volontaire



soit 504,98€



Versement du club au jeune

114,85€/mois



100€/mois versés par l'État pour le club

LES FORMATIONS

L'organisme d'accueil d'un volontaire Service Civique doit l'inscrire au cours des six premiers mois dans deux formations obligatoires :

PSC1



Formation de 7h pour apprendre les gestes de premiers secours



60€ remboursés après présentation facture

Formation Civique et Citoyenne



Formation de 14h de sensibilisation du volontaire aux enjeux de la citoyenneté



100€ versés au 3ème mois de la mission (à reverser si la formation n'est pas effectuée)

LES MISSIONS



24h/semaine

Une à trois missions définies ayant comme thématique :



Handicap



Réussite scolaire



Favoriser la relation parent-enfant



Respect de l'environnement



Favoriser l'accès à la pratique pour le public éloigné



Santé et bien-être



Aide à la pratique du handball pour un public adolescent



Favoriser l'accès à la pratique du handball chez les jeunes filles



Responsabiliser les jeunes